

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI LE 17 MAI 2016 À COMPTER DE 11H30, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présent, Mme Caroline Rioux, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 11h30.

Les membres du conseil sont tous présents pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-05-186

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1 Ouverture de la séance;**
 - 1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation**
- 2 Adoption de l’ordre du jour;**
- 3 Abrogation de la résolution 2016-05-184;**
- 4 Période de questions;**
- 5 Levée de la séance.**

-
- 3 Abrogation de la résolution 2016-05-184;**

RÉSOLUTION 2016-05-187

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil abroge la résolution 2016-05-184.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Période de questions;

5 Levée de la séance;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2016-05-188

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la présente séance soit et est levée à 11h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Yvon Laramée
Maire**

**Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière**